

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Réouverture partielle du Pôle Jeunesse



*Conformément au protocole sanitaire en vigueur, le Pôle Jeunesse met en place une nouvelle organisation lui permettant d'accueillir à nouveau du public à partir du 10 juin.*

Réagencement des espaces et bureaux, retrait de la documentation papier, matériel de protection, éléments de séparation en plexiglas... Le Pôle Jeunesse se tient prêt pour accueillir le public dans les meilleures conditions possibles dès le 10 juin. Plusieurs modalités d'accueil seront proposées :

- **Un accueil numérique et téléphonique** : les jeunes sont invités à privilégier la relation numérique et téléphonique dès que cela est possible. Les agents du Pôle Jeunesse se tiennent à leur disposition aux horaires d'ouverture habituels (lundi 13h-17h30 / du mardi au jeudi 9h30-17h30 / vendredi 9h30-13h).
- **Un accueil physique sans rendez-vous** : le Pôle Jeunesse sera ouvert les mardis, mercredis et jeudis après-midi de 13h30 à 17h30 avec un nombre maximum de personnes limité à 4. Le port du masque est fortement conseillé. Chaque visiteur doit apporter son matériel (stylos...) et transmettre les documents à imprimer au préalable au Pôle Jeunesse par mail. La documentation, habituellement en libre accès, peut être envoyée par mail.
- **Un accueil individuel sur rendez-vous** : tout jeune nécessitant un accompagnement spécifique pourra prendre rendez-vous par mail ou téléphone avec un informateur jeunesse et convenir d'une heure le mardi, mercredi ou jeudi matin de 9h30 à 12h.

En outre, les projets collectifs continuent d'être accompagnés par visio et le Service Civique reprend dans une organisation adaptée. L'Espace Jeunes de Saint-Perdon reste quant à lui fermé jusqu'à nouvel ordre.

**Plus d'informations** : Pôle Jeunesse | 05 58 03 82 63 | [bjj@montdemarsan-agglo.fr](mailto:bjj@montdemarsan-agglo.fr)

Contact presse : Margot Marcial - Mont de Marsan Agglo  
[margot.marcial@montdemarsan-agglo.fr](mailto:margot.marcial@montdemarsan-agglo.fr) | [montdemarsan-agglo.fr](http://montdemarsan-agglo.fr)